

V-89



Le 2 février 1993

Mme Danielle Lord, greffière
Conseil municipal de Mascouche
2034, boul. Ste-Marie
Mascouche, Québec
J7K 1P1

**FRATERNITÉ
DES
POLICIERS
DE
MASCOCHE
inc.**

Madame,

En mai 92, les policiers travaillant sur l'équipe du sergent Légaré ont rencontré plusieurs représentants de la Ville, j'étais moi-même présent à cette rencontre.

Différents événements ont été dévoilés par les policiers, événements qui mettaient la vie des policiers et du sergent Légaré lui-même en danger. Une décision a été prise par la Ville de faire faire du travail administratif au sergent Légaré pour une période de 6 mois.

En novembre 92 la Ville a décidé de retourner le sergent Légaré à ses fonctions de sergent. Une nouvelle équipe composée de policiers d'expériences lui a été confiée. Le 23 janvier 93, les policiers faisant partie de l'équipe du sergent Légaré m'ont rencontré pour me dire que la situation était rendue intolérable pour eux suite aux agissements du sergent envers eux.

En somme le comportement du sergent Légaré ne semble pas avoir changé. Les policiers qui travaillent sur son équipe craignent maintenant pour leur vie et mettent fortement en doute les capacités d'officier du sergent Légaré.

J'aimerais que la Ville prenne position sur le cas du sergent Légaré dans le plus bref délai. De plus la Fraternité aimerait connaître le résultat de l'expertise médicale du sergent Légaré suite aux rencontres qu'il a eues avec un psychologue en 1992.

En conclusion nous voulons, nous la Fraternité des policiers, un climat de travail sain pour nos membres.

Casier postal #5
Mascouche, Québec
J7K 3C5

..!

Nous espérons que vous donnerez suite à notre demande le plus tôt possible et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le président.

Michel Thériault

Michel Thériault

